

# UN RÔLE DE CLIENT.



Il fut un temps où la mystification s'était élevée à la hauteur d'une institution, et ce n'est assurément pas de sa seule imagination que Balzac a tiré le chapitre des *Chevaliers de la désœuvrance*. Deux maîtres dans l'art de mystifier autrui ont quitté ce monde il y a peu d'années, Romieu et Henri Monnier, l'illustre père de Joseph Prudhomme, et ils semblent avoir emporté leur secret avec eux; du moins leurs élèves (s'ils en ont fait) n'ont-ils pas acquis la notoriété par des farces retentissantes, car, franchement, on ne peut pas insister sur la réputation inexplicable des fumistes.

Il faut, d'ailleurs, pour mystifier les gens, une

---

tenue et un langage qu'on chercherait vainement dans le ramonage, et une humeur qu'on ne saurait attribuer à l'influence de la terre à poêle sur la gaieté française.

Vous comprenez bien qu'il fallait les façons et les dehors de celui qui fut plus tard à la tête d'une préfecture où il se signala par son ordonnance sur les hannetons, pour s'arrêter à l'étalage d'un marchand d'habits, examiner les vêtements exposés, tout cela dans l'unique but de s'amuser aux dépens du boutiquier.

— Donnez-vous la peine d'entrer, monsieur, dit celui-ci, vous trouverez dans le magasin ce que vous cherchez.

— Oh! je ne crois pas, répond Romieu, vous ne devez pas avoir cela.

— Mais, pardon, monsieur, entrez, je vous en prie.

Le prétendu client paraît céder. Le marchand tire de ses rayons des gilets, des pantalons, des redingotes, etc., et étale tout cela sur le comptoir. Romieu ne trouve jamais ce qu'il désire; d'autres rayons sont vidés, une partie du magasin y passe, et Romieu de répéter toujours :

— Je vous le disais bien, vous n'avez pas ce que je cherche.

— Mais enfin, demande le malheureux marchand, que désirez-vous donc?

— Vous n'avez pas ça, je le savais bien : je voudrais un fusil à deux coups.

Et notre farceur était déjà loin, bien avant que sa victime fût revenue de sa stupéfaction.

Si nous avons rappelé cette mauvaise plaisanterie, c'est qu'elle a été faite, à l'objet près, par un monsieur aujourd'hui plaignant en police correctionnelle.



Il prétend qu'il n'avait pas médité la mystification qui lui a valu la correction dont il se plaint, et, de fait, le point de départ de l'aventure est en effet étranger à toute idée de moquerie.

« Voici la vérité, dit-il : Quelques jours avant, j'avais fait la connaissance d'une demoiselle dans un bureau d'omnibus, où elle attendait, comme moi, la voiture pour laquelle elle avait pris un numéro ; elle m'avait dit qu'elle était fleuriste dans un magasin de la rue Saint-Denis, qu'elle ne m'avait pas désigné, et nous nous étions séparés.

« Deux ou trois jours après, l'idée de revoir cette jeune fille, qui m'avait fait espérer un rendez-vous, cette idée me tourmentant, je me dis : « Je vais chercher dans la rue Saint-Denis. » Je vois un magasin de fleuriste dans lequel travaillaient plusieurs demoiselles. Ne pouvant, du dehors, distinguer si la mienne était du nombre, j'entre, je regarde parmi les ouvrières ; ma jeune fille n'y était pas. La maîtresse de la maison vient à moi, me demande ce que je désire ; ne sachant que répondre, je patauge et je finis par répondre que je désirais un parapluie. Toutes les demoiselles partent d'un éclat de rire ; la dame me dit : « Vous vous trompez, monsieur ; c'est ici un magasin de fleurs ; le marchand de parapluies est la porte à côté. » Je m'excuse, je dis qu'en effet je m'étais trompé et je me retire.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, pour recommencer la même plaisanterie dans d'autres magasins.

LE PLAIGNANT. — Plaisanterie, non ; c'était sans intention, je vous assure, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Ne dites donc pas cela ! La

première fois, admettons que vous ayez été pris au dépourvu : mais vous étiez préparé pour les autres magasins. D'ailleurs, la nature seule des objets que vous avez demandés indique bien la réflexion et le parti pris de se moquer. Vous entrez chez des marchands de fleurs ; vous demandez à l'un un pavé de pain d'épice de santé (*rires*), à l'autre un bâton de colophane (*nouveaux rires*), à un troisième un pot de pommade contre la chute des cheveux, et ça a recommencé le lendemain ; vous avez repris la soi-disant recherche d'une prétendue demoiselle ; cette fois, vous demandez un tambour de basque... chez un marchand de fleurs ! (*Hilarité générale.*) Seulement, ce jour-là, vous n'avez pas été heureux.

LE PLAIGNANT. — J'ai été fort maltraité par plusieurs individus qui m'ont frappé à coups de canne.

Ces individus sont trois ; ils ont à répondre à une prévention de coups ; l'un d'eux fournit les explications suivantes :

« Un matin, dit-il, un courtier en fleurs entre au magasin pour montrer des échantillons ; une des demoiselles lui demande s'il avait des parapluies ; là-dessus, nous nous mettons tous à rire et on raconte au courtier l'histoire de la veille. « Tiens ! dit-il, c'est bien drôle ; il en est venu un, dans la maison d'où je sors, qui a demandé un jambon de Bayonne ! »

« Pensant que c'était un monsieur qui avait voulu

se moquer d'autres fleuristes, la patronne m'envoie aux renseignements, et j'apprends qu'il était allé faire la même plaisanterie dans quatre ou cinq magasins.

LE PLAIGNANT. — Je vous dis : je cherchais une demoiselle, et ne sachant que répondre...

M. LE PRÉSIDENT, *au prévenu*. — Voyons, arrivez aux coups.

LE PRÉVENU. — J'étais donc en train de raconter tout cela dans une maison de fleurs où ce monsieur n'était pas allé, quand je l'aperçois dans la rue, qui regardait à travers les vitres. « Le voilà ! dis-je à la maîtresse, il va entrer ! »

Nous convenons alors de le recevoir comme on reçoit quelqu'un qui se moque de vous. Il entre, examine les demoiselles. On lui demande ce qu'il désire, il répond : « Je voudrais avoir une canne à épée. » La dame, alors, lui répond : « Nous avons cela, monsieur, veuillez prendre la peine de vous asseoir ! » Il reste interdit : « Ah ! vous avez..., dit-il. » Alors, moi et deux commis nous passons dans l'arrière-boutique ; nous revenons avec des cannes, en disant : « En voilà, des cannes à épée. »

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, et vous êtes tombés tous les trois sur lui, à coups de cannes ; trois contre un homme hors d'état de se défendre, ça n'est pas brave.

LE PLAIGNANT. — Oh ! pour braves, ces messieurs

ne le sont pas ; je leur ai demandé leurs cartes pour leur envoyer mes témoins...

M. LE PRÉSIDENT. — Enfin, vous avez un peu cherché ce qui vous est arrivé.

Les trois vengeurs de la fleur artificielle ont été condamnés chacun à 50 francs d'amende.

